

Soutenance de thèse

Koffi Martin ODOH

« *Responsabilité administrative et dualité juridictionnelle : étude comparée France, Bénin, Sénégal et Togo* »

Jeudi 17 juillet 2025
Faculté de droit et des sciences politiques
Amphi A - 08h30

Mots-clés

dualisme

responsabilité
administrative

réparation

victimes

Afrique noire
francophone

Résumé de la thèse

Le droit de la responsabilité en Afrique noire francophone, bien qu'inspiré du modèle français, se distingue par sa structuration dans un cadre juridictionnel souvent unifié. Cette spécificité confère à la responsabilité administrative une identité propre, mais non distincte de celle issue du dualisme juridictionnel français. L'analyse de cette responsabilité dans un système d'unité ou de dualité juridictionnelle soulève des enjeux fondamentaux. Quelle place accorder à l'ordre administratif dans la définition et la mise en œuvre de cette responsabilité ? Comment concilier les exigences de l'action publique avec les droits à réparation des administrés ? L'influence croissante du droit privé sur le régime de responsabilité administrative interroge sur l'autonomie réelle de ce dernier. Face à ce constat, la réforme du plein contentieux administratif s'impose, tant pour préserver la spécificité du droit administratif que pour répondre aux critiques du dualisme juridictionnel. La jurisprudence joue un rôle central dans la rationalisation des principes et des régimes applicables. En définitive, la montée en puissance du droit de la responsabilité civile impose une réflexion renouvelée sur les fondements, les mécanismes et l'avenir du droit de la responsabilité administrative en Afrique francophone.

Thèse préparée sous la direction d'Antoine DELBLOND, professeur émérite des universités à Nantes Université et Dodzi KOKOROKO, professeur des universités à l'Université de Lomé.

Membres du jury

- Jean-Paul MARKUS, professeur des universités à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (rapporteur)
- Ibrahim David SALAMI, professeur des universités à l'Université d'Abomey Calavi (rapporteur)
- Judith LELLOUCH, vice-présidente du Tribunal administratif de Versailles
- Eloi DIARRA, professeur émérite des universités à l'Université de Rouen
- Mylène LE ROUX, professeure des universités à Nantes Université